

Mulhouse, le 9 décembre 2008



19, Bld Wallach
68100 Mulhouse
Tel: 03 89 54 92 58
Fax: 03 89 64 16 61
snu68@snuipp.fr
<http://68.snuipp.fr>

Madame, Monsieur le Député,
Madame, Monsieur le Sénateur,

**Objet : Demande de retrait de la proposition de loi sur les EPEP
Contre un modèle d'éducation à l'anglo-saxonne**

L'article 86 de la loi sur les libertés et les responsabilités locales d'août 2004 a autorisé l'expérimentation d'Établissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP).

Cet amendement, rappelons-le, a été introduit en recourant à l'article 49-3. Il n'avait fait l'objet d'aucun débat parlementaire, ni d'aucune discussion avec les organisations syndicales, les associations de parents d'élèves ou les organisations d'élus.

Plus de quatre ans après, malgré l'échec de l'expérimentation, le gouvernement entend poursuivre sa politique de remise en cause de l'enseignement public, et soutient la proposition de loi déposée par Monsieur REISS, député-maire du Bas-Rhin, qui devra être discutée à l'Assemblée Nationale en janvier 2009.

Vous trouverez ci-joint le courrier que nous adressons à Monsieur REISS pour exprimer notre opposition à la mise en place des EPEP.

En effet, donner aux écoles primaires un statut d'établissement public autonome suppose un transfert de compétences des municipalités vers l'établissement créé, ce qui ne serait pas sans conséquences sur les liens écoles/communes auxquels nous sommes tous attachés.

Cette décision ouvre la porte à un bouleversement important des écoles, du fonctionnement de l'école primaire et des relations parents/élus/enseignants et ne peut être prise sans tenir compte de l'avis de tous.

Nous vous proposons par conséquent de soutenir notre démarche et de vous prononcer contre la mise en place des EPEP et pour le retrait de la proposition de loi.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le secrétariat départemental du SNUipp, les Co-secrétaires départementaux.

Amaury SCHIFFLI

Jean-Marie KOELBLEN